AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

224C0238
FR0014005SB3-FS0114

9 février 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

FORSEE POWER

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 février 2024, la société Mitsui & Co, Ltd (2-1 Otemachi 1-chrome, Chiyoda-ku, Tokyo, Japon) a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 février 2024, le seuil de 25% des droits de vote de la société FORSEE POWER et détenir 19 064 883 actions FORSEE POWER représentant 21 129 766 droits de vote, soit 26,65% du capital et 23,97% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte de la perte de droits de vote double consécutive à la mise au porteur d'actions FORSEE POWER.

[1] Sur la base d'un capital composé de 71 550 727 actions représentant 88 144 817 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.